

LA NATION

journal vaudois



Fondée en 1931, la Nation est le journal bimensuel de la Ligue vaudoise, mouvement politique hors partis voué au bien commun du Pays de Vaud.

Le numéro: 2.50 francs. Abonnement annuel: 67 francs; gymnasiens, apprentis et étudiants: 30 francs; payable au compte de chèques postaux 10-4772-4

Un petit canton est plus fort qu'une grande région

On ne comprend rien aux problèmes des relations entre les cantons et la Confédération si l'on n'a pas en tête le fait que l'existence de deux pouvoirs exerçant la contrainte publique sur le même territoire et la même population est contre nature. La vie privée et sociale serait rigoureusement impensable si le citoyen se voyait soumis à deux pouvoirs distincts prenant en même temps et sur le même objet des décisions différentes, voire contradictoires.

Or, toute confédération est précisément fondée sur la coexistence de deux pouvoirs. Cela pose un problème politique de fond, que la Suisse a réglé en désignant le canton comme seul détenteur du pouvoir d'origine, la Confédération ne disposant pour sa part que des pouvoirs délégués. On conservait ainsi, sinon un pouvoir unique, du moins une source unique du pouvoir.

La solution n'est pas parfaite: même si les deux pouvoirs sont de nature différente, ils n'en conservent pas moins l'un et l'autre quelque chose de la tendance monopolistique propre à tout pouvoir. Certes, la distinction rigoureuse des compétences empêche les heurt directs. Et l'exigence de la double majorité pour les modifications constitutionnelles et le référendum facultatif contre les lois et arrêtés fédéraux assu-

rent des relations plus ou moins équilibrées entre les cantons et la Confédération. Mais une certaine tension subsiste. Cette tension, jointe au fait que l'Etat fédératif est plus Etat que fédératif, explique en partie que les institutions suisses ne cessent de se centraliser depuis plus de deux siècles.

Le système confédéral n'est pas «évident», comme on dit. En effet, qu'un pouvoir politique délègue des compétences à une ou plusieurs entités plus petites, à l'image du canton qui délègue des tâches aux communes, on se le représente sans difficulté. Mais qu'une délégation de pouvoir puisse émaner d'une multitude de petites entités au profit de l'entité unique qui les englobe, il faut une certaine imagination pour le visualiser. Cela ne rend pas la position fédéraliste facile à défendre.

De plus, l'attribution continue de nouvelles compétences à la Confédération a fini par la pourvoir implicitement d'une espèce de crypto-compétence générale qui fait concurrence à celle des cantons. Le citoyen se sent dès lors sous la coupe simultanée de deux pouvoirs de même nature. Il y en a un de trop et beaucoup de gens estiment que c'est le pouvoir cantonal.

La Constitution fédérale a certes conservé jusqu'aujourd'hui le principe

de la souveraineté originelle des cantons. Mais elle le fait coexister avec d'autres principes ou institutions qui vont en sens opposé: la subsidiarité, introduite lors de la révision générale de 1999, la possibilité pour deux ou trois cantons de demander au parlement fédéral de contraindre un canton tiers à adhérer à une convention dont il ne veut pas, cette autre possibilité pour dix-huit cantons de demander au même parlement fédéral l'extension d'un accord intercantonal à l'ensemble des cantons, la création, il y a quelques jours¹, d'«organes communs» libérés des contrôles parlementaires et populaires sont autant de dispositions qui inversent le mouvement traditionnel des relations confédérales.

Désormais, la Confédération invite les cantons à collaborer sous sa haute autorité, contrôle leur gestion dans le domaine de la formation – en attendant de le faire dans d'autres domaines – et intervient «subsidièrement» quand cela lui convient.

La place croissante que prend la subsidiarité dans les lois et les discours révèle que, pour le législateur fédéral, c'est désormais la Confédération qui délègue – et retire! – les compétences aux cantons. L'autonomie législative cantonale fait place à une décentralisation sous contrôle.

C'est ainsi qu'on transforme un système qui a assuré des siècles de relative paix confédérale en un système de conflit programmé entre deux groupes linguistiques numériquement inégaux. La région romande, kleibérisée et pécarisée à outrance, dépourvue de la souveraineté qui conservait une certaine indépendance même au plus petit des cantons, ne sera plus qu'une minorité quémandeuse et pleine de rancœur, une région informe condamnée à tendre la main et parfois le poing en direction d'une ville fédérale majoritairement suisse alémanique.

Tous les partis et même certains gouvernements cantonaux considèrent cette évolution comme un fait social et politique avéré auquel il est réaliste de se plier. Nous croyons au contraire que cette évolution est superficielle. C'est un montage juridique à fondement idéologique et à but électoral conçu en marge des réalités cantonales qui continuent de former l'essentiel de la Suisse.

Pour le bien de la Confédération, le combat fédéraliste reste d'une brûlante actualité.

OLIVIER DELACRÉTAZ

¹ Nous reviendrons plus longuement dans la prochaine *Nation* sur le vote du 21 mai.

Du chantage au pilori?

Les défauts du monument communément – et abusivement – baptisé «rapport Bergier» n'ont pas fini de faire des vagues. Au moins ont-ils le mérite de provoquer des réactions vigoureuses et fortement documentées de personnalités qui savent de quoi elles parlent parce qu'elles l'ont vécu. Il ne s'agit pas pour ces contestataires de nier l'existence de documents ou de décisions qui ont fait de l'histoire ce qu'elle est, mais de restituer par des témoignages l'éclairage de l'époque.

Cette confrontation, nécessaire à l'établissement de la vérité, n'était malheureusement guère au programme de la commission Bergier, qui a porté des jugements sévères sur la base de dossiers de l'époque en négligeant – volontairement ou non? – le contexte. Des contacts ont bien été pris, mais sans succès entre des membres de la commission et le Groupe de Travail Histoire Vécue (dit ci-après GTHV), formé de personnalités de haut niveau et en mesure de témoigner du climat de l'époque. Leur but, n'était pas de glorifier une fois de plus la Mob et le Réduit, ni de contester l'existence de certaines erreurs et maladroites – faciles à fustiger aujourd'hui qu'on connaît la fin de la pièce! – mais d'apprécier à leur juste valeur des décisions prises en plein drame.

C'est dans cet esprit que le GTHV a publié en 2001 un premier volume, tra-

duit en 2002 sous le titre *La Suisse face au chantage* et dont *La Nation* a rendu compte¹. Il récidive aujourd'hui en publiant une nouvelle collection de témoignages et de commentaires du rapport Bergier. On trouvera dans ce volume intitulé *La Suisse au pilori*² peu de nouveautés, mais beaucoup de précisions et de confirmations, sous des signatures de poids, sur ce qu'on a pu lire ailleurs. Quelques exemples:

Le commandant de corps Hans Senn, qui a achevé sa carrière à la tête de l'Etat-Major Général de l'armée en 1977-1980, signe, sous le titre *Stratégie de survie. Entre adaptation et résistance, y avait-il d'autres choix?* une remarquable synthèse des difficultés rencontrées – et surmontées! – par la Suisse depuis la fin de la Première Guerre mondiale.

L'ex-ambassadeur Carlo Jagmetti – qui a payé cher, on s'en souvient, le courage de dire la vérité à son patron Cotti sur l'état de guerre imposé à la Suisse dans l'affaire dite des fonds en déshérence – nous livre une douzaine de pages de fortes réflexions sur le thème *A-t-on tiré les leçons de la crise?*

Le professeur Jean-Christian Lambelet revient sur la polémique relative à l'accueil – et au refoulement – des étrangers fuyant les horreurs du nazisme. Il ramène à ses justes propor-

tions quelques milliers de cas, sur un total de quelque 300'000 entrées, toutes catégories confondues – l'écart entre ce que la Suisse a fait et ce qu'elle aurait pu faire... en tenant compte de ce qu'on sait maintenant!

Le recueil du GTHV contient encore une dizaine d'autres contributions de même intérêt, complétées par des citations parfois accablantes. On y trouve notamment dénoncée sans ménagement la timidité de nos autorités – et souvent celle des médias! – devant des attaques inacceptables qui méritaient une tout autre réaction: l'allusion historique de J.-P. Delamuraz à un chantage, parfaitement adaptée la vérité, est restée sans lendemain et un conseiller fédéral s'est abaissé à un peu glorieux pèlerinage dans les bureaux d'Edgar Bronfman qui affirmait avoir retrouvé le compte en banque secret d'Hitler en Suisse! Il faut lire les pages de Marcel Charles Heimo, ancien diplomate et haut fonctionnaire fédéral, sur l'affaire des fonds en déshérence, dont les acteurs américains ont exploité quelques erreurs et maladroites du côté suisse avec une brutalité peu digne d'un Etat civilisé.

* * *

On ne refait pas l'histoire; au moins faut-il la connaître. Ceux qui ont vécu l'époque des événements en gardent sans peine le souvenir ou savent les re-

placer dans leur contexte. Mais leurs rangs s'éclaircissent chaque jour, d'où l'importance de recueillir leurs témoignages et d'en garnir un rayon de nos bibliothèques à l'intention des nouvelles générations. Celles-ci sauront ainsi, sans l'avoir vécu, que la Suisse a gagné la guerre en réussissant à ne pas devoir la faire, mais qu'elle a perdu une après-guerre d'un genre nouveau qui nous a été imposé et à laquelle nous n'étions pas préparés.

PHILIBERT MURET

¹ Dans le N° 1756 du 15 avril 2005.

² Aux Editions Cabedita, comme le précédent.

Condoléances

Monsieur Jean-Claude Oulevey, membre de l'équipe des correcteurs de *La Nation*, a perdu récemment son épouse, Madame Francine Oulevey.

Un autre de nos amis, Monsieur Jacques-François Pradervand, vient lui aussi d'accompagner son épouse, Madame Catherine Pradervand, à sa dernière demeure.

Nous assurons les deux familles éprouvées de notre très vive sympathie.

Réd.

Le Sens de l'homme

Tel est le titre d'un ouvrage publié au début de cette année sous la direction de François-Xavier Putallaz et Michel Salamolard¹. A la fin de l'année 2004, deux tiers des électeurs suisses approuvaient en votation populaire la loi relative à la recherche sur les cellules souches embryonnaire (LRCS): les chercheurs peuvent donc, moyennant l'accord des parents, décongeler les embryons «surnuméraires» résultant de fécondations *in vitro* pour se livrer sur eux à des expérimentations scientifiques. La netteté de cette approbation semble avoir fait l'effet d'un électrochoc sur les deux directeurs de l'ouvrage puisqu'ils ont décidé de solliciter une dizaine de contributions sur les problèmes de bioéthique, dans leurs dimensions philosophique, théologique, politique, médiatique etc.

La contribution qui donne le ton à l'ouvrage est celle, à la fois didactique et approfondie, de François-Xavier Putallaz, qui enseigne la philosophie à l'Université de Fribourg. Celui-ci montre, exemples à l'appui, que le jugement moral droit se fonde d'abord sur la bonté ou la malice intrinsèque de l'acte au regard de la nature des êtres, mais prend aussi en compte l'intention de l'auteur ainsi que les circonstances et les conséquences de l'acte. Si, par contamination kantienne, l'homme croit que sa raison n'est pas capable de connaître la bonté ou la malice intrinsèque de l'acte, le jugement moral perd son centre de gravité et va pencher soit du côté de la sincérité (c'est la morale de l'intention, qui légitime l'aide au suicide), soit du côté des circonstances (c'est la morale de situation, qui légitime l'avortement), soit du côté des conséquences (c'est l'utilitarisme, qui légitime la recherche sur les embryons «surnuméraires»).

Un exemple de cette dernière dérive, l'utilitarisme, est offert par la contribution de la démocrate-chrétienne Thérèse Meyer-Kaelin, présidente du Conseil national en 2004-2005. Celle-ci explique qu'elle a approuvé en 1999 la loi sur la procréation médicalement assistée, qui prévoit la destruction des embryons surnuméraires, car elle a admis «pour des raisons d'aide à l'apparition de la vie que des embryons surnuméraires puissent exister et qu'ils doivent disparaître» (p. 120) et qu'elle a approuvé en 2004 «le prélèvement de cellules souches, uniquement parce que ces embryons devaient disparaître de toute manière. L'espérance de soulager des malades touchés dans leur santé a aussi influencé [s]on choix» (p. 121). En revanche, elle rejette l'idée du diagnostic préimplantatoire car, dit-elle,

«il est hors de question d'instrumentaliser ou de mécaniser la vie humaine» (p. 124). La contradiction est flagrante avec ce qui précède: la production d'embryons «surnuméraires» voués à la destruction et leur utilisation à des fins de recherche sont-elles autre chose qu'une instrumentalisation de la vie humaine?

On retrouve la tentation utilitariste sous la plume de Jean-Michel Longneaux, professeur d'éthique à l'Université de Namur, dans son débat sur les «bébés-médicaments» avec le pédopsychiatre Jean-Yves Hayez. Ce dernier définit les «bébés-médicaments» comme des «bébés conçus au terme de manipulations techniques compliquées, dans le but de sélectionner la composition cellulaire de leurs tissus, avec l'espoir que des prélèvements faits sur eux puissent être greffés à un grand frère ou à une grande sœur très malade, et peut-être sauver leur vie» (pp. 161-162). Le pédopsychiatre s'inquiète des problèmes psychiques auquel risque d'être confronté le «bébé-médicament» qui ne se sent pas désiré pour lui-même. Quant au professeur d'éthique, il répond spécieusement qu'un enfant voulu par ses parents pour assouvir leur désir d'enfant n'est pas non plus voulu pour lui-même et qu'une instrumentalisation en vaut bien une autre. Une note des éditeurs montre qu'il y a dans ce cas équivoque au sujet du mot «instrumentalisation».

Le thème du désir d'enfant est repris par Jean Zermatten, directeur de l'Institut international des droits de l'enfant, basé à Sion. Il explique que le désir d'enfant ne saurait fonder un droit à l'enfant. Il se montre en revanche fervent partisan des droits de l'enfant, consacrés par la fameuse Convention des Nations Unies de 1989 dont il ne voit pas qu'elle est affectée du même vice rédhibitoire que toutes les déclarations des droits de l'homme, à savoir une perspective foncièrement individualiste niant la nature sociale de l'homme.

Le thème des droits de l'homme se trouve développé, avec la même absence de critique, dans la contribution touffue de l'ancienne députée française au Parlement européen Elizabeth Montfort, qui écrit à juste titre que la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 «a imposé l'idée du lien essentiel entre démocratie et droits de l'homme» (p. 147) et qui exprime avec candeur sa foi démocrate-chrétienne en citant Robert Schuman: «La démocratie doit son existence au christianisme» (p. 141).

L'incompatibilité radicale des droits de l'homme avec le christianisme est justement ce qui échappe à Mgr Kurt Koch, évêque de Bâle, dans son dialogue avec Christoph Stükelberger, représentant de la Fédération des Eglises protestantes de Suisse (FEPS). Après avoir constaté les divergences qui séparent, en matière de bioéthique, l'Eglise catholique du protestantisme libéral incarné par la FEPS, Mgr Koch «avoue qu'une question lancinante ne laisse de [l]e tarauder»: «Comment se fait-il que, dans le domaine de l'éthique sociale, nous ne rencontrons aucun des problèmes que nous évoquons? Pourquoi achoppons-nous sur eux dans ce domaine précis de la vie humaine? La réponse m'échappe. Nos divergences confessionnelles, nos approches différentes en matière de bioéthique devraient se manifester dans toutes les questions, y compris celles qui concernent l'éthique sociale, pourquoi n'apparaissent-elles en fait que dans le domaine de la bioéthique?» (p. 238). En effet, pourquoi les divergences qui se manifestent en bioéthique ne se retrouvent-elles pas en éthique sociale, c'est-à-dire en politique? N'est-ce pas parce que, alors que le protestantisme libéral a pleinement intégré l'individualisme moderne, la pensée catholique contemporaine n'y a cédé que partiellement, davantage en politique qu'en éthique? Si la pensée catholique avait résisté en politique comme elle a résisté en éthique, les divergences avec le protestantisme libéral ne seraient-elles pas aussi profondes dans la première que dans la seconde?

L'incompatibilité des droits de l'homme avec le christianisme saute aux yeux du lecteur dans la quatrième des «Dix thèses pour améliorer l'espèce humaine» du P. Michel Salamolard: «L'élaboration d'une éthique planétaire, conforme à la Déclaration universelle des droits de l'homme, exige la coopération des grandes religions et des grands courants humanistes non religieux». Le Décalogue est supplanté par les droits de l'homme comme référence morale ultime. L'Eglise est appelée à jouer les supplétifs de l'ONU, aux côtés de l'islam et de la franc-maçonnerie. Au nom des droits de l'homme, on sombre dans l'utopie mondialiste, qui n'est rien d'autre qu'une nouvelle tour de Babel. La meilleure réponse à toutes ces erreurs a été donnée il y a bientôt un siècle par saint Pie X dans sa Lettre sur le Sillon du 25 août 1910: «La civilisation n'est plus à inventer ni la cité nouvelle à bâtir dans les nuées. Elle a été, elle est; c'est la civilisation chrétienne [...] l'avènement de la démocratie uni-

verselle n'importe pas à l'action de l'Eglise dans le monde».

Le P. Salamolard est beaucoup mieux inspiré dans son autre contribution, dans laquelle il analyse les commentaires parus dans la presse romande le lendemain de l'approbation de la LRCS. Il décortique avec perspicacité certains travers journalistiques. Dans une autre contribution, le P. Albert Longchamp, prêtre et journaliste, sort du domaine bioéthique pour traiter plus généralement des rapports souvent difficiles entre Eglise et médias. Laissant de côté les aspects idéologiques du problème, il se limite à ses aspects «objectifs» tels les vocations différentes du clerc et du journaliste, la différence entre le temps long de l'Eglise et le temps court des médias etc.

Last but not least, la contribution du P. Pascal Ide, médecin et philosophe, est une synthèse de son récent ouvrage *Le zygote est-il une personne humaine?* (Téqui, 2004). A cette question capitale pour la bioéthique, le P. Ide répond par l'affirmative en montrant la continuité du développement à partir de la conception et en réfutant un certain nombre d'objections courantes, en particulier celle des jumeaux homozygotes (vrais jumeaux), objection selon laquelle tant qu'un zygote peut se diviser, soit jusqu'au quatorzième jour, il n'est pas une personne puisqu'il n'est même pas un individu. Le P. Ide montre que l'erreur est de parler de la gémellité homozygote comme d'une division. En réalité, le zygote ne se divise pas mais quelques cellules se détachent de lui pour donner naissance à un nouveau zygote. Ce n'est donc pas un zygote qui en devient deux mais un zygote qui donne naissance à un autre. Le premier zygote est donc bien un individu depuis la fécondation.

Le Sens de l'homme est donc un ouvrage riche qui offre un double panorama, d'une part celui des différents domaines concernés par les problèmes de bioéthique, d'autre part celui des points forts – l'éthique – et des points faibles – la politique – de la pensée catholique actuelle.

DENIS RAMELET

¹ F.-X. Putallaz / M. Salamolard (dir.), *Le Sens de l'homme*, éditions Saint-Augustin, Saint-Maurice, 2006.

(Euro)vision d'horreur

Lu sur l'excellent site d'information www.lesalonbeige.com: *Le concours de l'Eurovision de la chanson est-il anodin? Rien n'est moins sûr. C'est le groupe finlandais Lordi (mélange de heavy metal, hard rock) qui l'a remporté... Les photos du groupe sont absolument morbides. Comme les paroles de la «chanson»:*

*«Je ne suis pas vraiment un ange
Ou plutôt l'ange déchu
Viens avec nous, on va en enfer
Hard rock alléluia!»*

Anodin? Non. Satanique... Etrangement, on peut apercevoir des drapeaux turcs brandis dans l'assemblée. L'Eurovision donne une vision de l'Europe plutôt malhonnête. C'est le moins que l'on puisse dire.

Et si c'était le contraire? Nous croyons que l'Eurovision donne ici une vision réaliste de l'Europe: celle d'une Chrétienté minée de l'intérieur, offerte à la Turquie comme un cadeau empoisonné.

P.-F. V.

Qui a écrit cela?

Il y a tant d'arguments en faveur d'un apprentissage précoce des langues étrangères qu'on peut se demander si le débat sur la priorité du français ou de l'anglais n'est pas entretenu uniquement pour éviter de lui trouver la solution qui s'impose. [...]

On l'entretient donc laborieusement, avec des arguments eux aussi faux, notamment celui de la cohésion nationale. A qui veut-on faire croire que les balbutiements qui tiennent lieu de compétence dans une langue étrangère nationale à la fin de la scolarité obligatoire, de part et d'autre de la Sarine, contribuent en quoi que ce soit à la cohésion nationale? [...]

Personne n'a reconnu ces lignes de Vincent Kaufmann tirées d'un article paru dans *l'Hebdo* du 30 juin 2005 et intitulé «Le mythe de la cohésion linguistique».

Les tempêtes faisant rage dans l'enseignement obligatoire n'y sont hélas pas restées confinées. Nous en voulons pour preuve notre nouvelle citation concernant l'enseignement religieux:

Certes, le projet n'est pas facile à coordonner et, dans un sens, c'est naturel puisque les acteurs qui donnent et se donnent à la catéchèse se nourrissent auprès d'un grand nombre de références.

Pourtant, avec le travail sur le terrain, ces positions se rencontrent, se

croisent en de multiples stations, à l'image d'un important réseau de voies ferrées.

L'image, un brin «citadine», n'est pourtant pas empreinte du centralisme que d'aucuns pourraient y voir:

– c'est le réseau qui importe et non les terreaux d'un tel ou d'une telle

– c'est le flux qui importe et non le fût, tout bon cru qu'il soit

– c'est l'orientation et non la station qui compte

– bref, c'est le mouvement et non le monument qui est mis en avant... pour ce «Guide 2006»!

Le premier lecteur à nous fournir la référence exacte gagne un abonnement d'une année à *La Nation*.

De l'évêque, des pasteurs et des diacres

De quoi il retourne

Ce texte constitue un commentaire succinct du rapport du Conseil synodal au synode intitulé «Ministère de l'Eglise et théologie des ministères». Pour plus de commodité, nous avons passé outre certaines affirmations choquantes mais secondaires. La menace que le Conseil synodal fait peser sur la structure de notre Eglise mérite en effet toute notre attention. Nous laissons ainsi de côté les sornettes telles que la prétendue fermeture sur elle-même de la communauté paroissiale, qui est en fait ouverte sur le Christ, le refus de tout pouvoir dans une Eglise marquée par le péché originel, le refus de la hiérarchie, l'évocation d'un «œcuménisme interreligieux» inacceptable, etc. Nous ne revenons pas non plus sur certaines affirmations exactes mais éloignées du sujet qui nous intéresse. Nous ne traitons que de la nécessité de maintenir distincts les statuts de pasteur et de diacre.

Les termes du débat

Nous croyons à la nécessité d'un retour à la tradition, tel que le voulaient les meilleurs réformateurs du XVI^e siècle. Par conséquent, nous optons pour le maintien d'un statut de pasteur entièrement dédié au rôle particulier du ministre de la Parole: administration des sacrements, prédication, enseignement de la foi, cure d'âme et maintien de la discipline communautaire.¹ Nulle Eglise ne saurait en effet se passer de l'élément presbytéral et continuer à assumer son rôle sans l'indispensable travail des pasteurs. Quant au ministère diaconal, seuls deux choix viables nous sont offerts par le Conseil synodal. Le premier consiste dans le maintien d'un statut de diacre, c'est-à-dire la reconnaissance du rôle particulier de soutien aux pasteurs dévolu à ces derniers, sans qu'il leur soit permis de se poser en pasteurs de substitution

ni d'administrer jamais les sacrements. Cette solution permettrait aux diacres de soulager des Pasteurs souvent fort occupés. Le second choix implique la liquidation du statut de diacre et l'affirmation d'un ministère pastoral ouvert à tous les ministres, pour peu qu'ils s'avèrent aptes à leur mission et puissent être consacrés en bonne et due forme.

La nécessité d'une structure ecclésiale

Avec le Conseil synodal, nous reconnaissons la «nécessité d'une structure ecclésiale qui passe par des ministères particuliers et décisivement, historiquement, par le pastorat». Nous approuvons sans réserve cette opinion et affirmons en outre la nécessité théologique d'une «structuration ecclésiale qui passe par des ministères particuliers», au nombre desquels doit subsister le pastorat. La cellule théologique du Conseil œcuménique des Eglises, qui jouit de la pleine participation de théologiens catholiques romains, ne dit pas autre chose: si les évêques assument une responsabilité de direction et de maintien de l'unité de l'Eglise et si les diacres «représentent au sein de l'Eglise sa vocation de servante dans le monde», les presbytres n'en conservent pas moins une absolue nécessité.² «Les presbytres servent comme ministres pastoraux de la Parole et des sacrements dans une communauté eucharistique locale. Ils sont prédicateurs et enseignants de la foi, ils exercent la cure d'âme et ils portent la responsabilité de la discipline de la communauté...»³

Nous devons garder présent à l'esprit que le triple ministère de l'évêque, du presbytre et du diacre exprime aujourd'hui l'unité réelle de l'Eglise au-delà de toutes les dissensions.⁴ Rejeter ce triple ministère empêcherait l'accomplissement de sa

mission par notre Eglise particulière et contribuerait à entretenir les divisions de l'Eglise universelle.

Le rejet de toute confusion entre pasteur et diacre

Le Conseil synodal écrit: «On le sait bien, certains diacres ont manifesté et manifestent des charismes remarquables qui sont du ressort "théoriquement" du ministère pastoral.» Nous achoppons sur le mot théoriquement. Les choses sont ou ne sont pas. La théorie n'a rien à voir là-dedans. Certaines tâches sont réellement du ressort des pasteurs. «Les presbytres servent comme ministres pastoraux de la Parole et des sacrements dans une communauté eucharistique locale.»⁵ Cependant que les diacres «représentent au sein de l'Eglise sa vocation de servante dans le monde... Par exemple, ils font la lecture des Ecritures, ils prêchent et ils conduisent les fidèles dans la prière... Ils remplissent certaines tâches administratives...»⁶ L'importance des différences qui séparent ces deux fonctions n'a d'égale que l'importance de leur complémentarité. Un diacre susceptible et désireux de remplir des tâches dévolues aux pasteurs devrait par conséquent se faire ordonner pasteur par tous les moyens qui lui sont offerts. A défaut de cela, un parcours de diacre d'élite s'ouvre à lui. Un parcours tout de service et d'humilité devant l'Eglise et devant Dieu.

Ajoutons que l'abus du terme de «charisme» le dévalue au rang de simple préférence personnelle. Gardons-nous aussi de confondre charisme et caprice ou même confort. Tous ne sont pas appelés aux mêmes tâches.

Conclusion

La lecture de certaines affirmations nous inquiète. Certes, «[s]uivant

les nécessités, l'Eglise peut confier à un diacre la présidence de la célébration tout en l'articulant à la responsabilité pastorale.» Que l'on prenne cependant bien garde de ne pas confondre la stricte nécessité et l'envie ou la simple commodité. Les rôles sont bien marqués: la présidence de quelque célébration que ce soit par un non-pasteur doit demeurer une exception. Seule une situation d'urgence absolue peut motiver une telle entorse à la règle ordinaire. Le Conseil synodal le fait bien remarquer; la délégation pastorale devrait demeurer une exception. Or, c'est bien loin d'être le cas. L'Eglise doit faire cesser ce grave état de fait. L'autorité exécutive de notre Eglise doit y mettre bon ordre. Nous attendons du Conseil synodal qu'il remplisse son rôle d'Evêque heptacéphale.

PIERRE-FRANÇOIS VULLIEMIN

¹ V. Commission Foi et Constitution / Conseil œcuménique des Eglises, *Baptême eucharistique et ministère*, 1983, Editions du Centurion / Presses de Taizé, notes 29, 30 et 31, p. 66 et 67.

² La réalité et la fonction du ministère épiscopal ont été maintenues dans notre Eglise, alors même que l'on a malheureusement opté pour une forme de pouvoir collégial. Que l'emploi du terme d'évêque ne porte donc pas à confusion. Nous signalons cependant le caractère malheureux d'un système qui voit l'autorité exécutive exercée par des personnes issues de l'administration de l'Eglise, mais non pas toujours du ministère institué.

³ *Baptême eucharistique et ministère*, notes 29, 30 et 31, p. 66 et 67. A la place du terme de presbytre, nous emploierons souvent celui de pasteur.

⁴ *Ibid.* note 22, p. 62.

⁵ *Ibid.* note 30, p. 66 et 67.

⁶ *Ibid.* note 31, p. 67.

Référendum contre l'étatisation des allocations familiales

Le référendum contre la nouvelle loi fédérale sur les allocations familiales court jusqu'au début de juillet. Le délai est bref. La cause mérite quelques efforts de la part de chacun, raison pour laquelle vous trouvez une feuille de signatures encartée dans la présente *Nation*.

On rappellera utilement qu'il ne s'agit pas de s'opposer au principe des allocations familiales. Ces dernières existent de longue date, dans tous les cantons, sur la base d'un financement privé et presque toujours patronal. L'objectif du référendum est d'empêcher la création d'un régime d'allocations étatique et fédéral, conçu comme une x-ième assurance sociale financée

autant par de nouvelles trouées dans les caisses publiques que par de nouveaux prélèvements sur la masse salariale des entreprises privées.

Les allocations familiales doivent rester privées, parce que cela fonctionne parfaitement, généreusement même, tout en épargnant l'argent public. Elles doivent aussi rester cantonales, non seulement parce que le niveau de vie diffère de Sion à Zurich ou de Genève à Appenzell, mais aussi et surtout parce que la politique familiale est un ensemble complexe d'instruments qui se complètent (allocations complémentaires pour familles nombreuses, financement des garderies, déductions fiscales). En imposant aux cantons des normes uniformes pour les allocations familiales, on créerait de nouveaux problèmes administratifs, mais aussi de nouvelles «injustices». L'objectif de simplification ne serait de toute manière pas atteint si l'on considère que les normes fédérales seraient censées constituer un minimum, les cantons restant libres de définir des montants plus élevés.

La faiblesse des politiciens vis-à-vis de n'importe quoi qui comporte le mot «famille» risque de provoquer un nouveau gâchis. Merci de signer le référendum.

P.-G. B.



LA NATION

Rédacteur responsable:
Jean-Blaise Rochat

Rédaction et administration:
Place Grand-Saint-Jean 1
Case postale 6724, 1002 Lausanne
Tél. 021 312 19 14 (de 8h - 10h)
Fax 021 312 67 14

Internet: www.ligue-vaudoise.ch
Courriel: courrier@ligue-vaudoise.ch
Imprimerie Beck, Lausanne

« Egalité des sexes » : décisions contraires chez deux conseillers fédéraux

M^{me} Micheline Calmy-Rey, cheffe du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE), a annoncé son intention de recruter 30 nouveaux stagiaires diplômés. Ces postes seront pourvus par un nombre exactement égal d'hommes et de femmes, selon les termes de M^{me} Calmy-Rey: «Quinze femmes et quinze hommes. Je confirme ma détermination à atteindre la parité et j'entends poursuivre résolument cette politique.»¹ Heureusement que le nombre de personnes embauchées par le DFAE est pair, serait-on tenté de dire. Sans cela, comment s'y prendrait-elle pour atteindre la parité, engagerait-elle un hermaphrodite?

Notre propos n'est évidemment pas de lancer un trait d'humour facile. Il s'agit de dénoncer cette idéologie mécaniste et inapplicable qui considère les rapports humains comme un calcul d'arithmétique. On se souvient qu'au début de cette année les méthodes de recrutement de M^{me} Calmy-Rey avaient suscité de vives réactions: sur quatre femmes et dix

hommes que lui avait présentés la commission consultative du parlement, elle avait engagé les quatre femmes et un nombre égal de candidats masculins.

Aujourd'hui M^{me} Calmy-Rey veut embaucher des stagiaires selon le même principe. Mais elle n'a pas vu les postulant(e)s: que sait-elle de leurs aptitudes? Affirmer par avance que l'on visera la parité chiffrée, quelle que soit la qualité des personnes, c'est mettre le succès de la mission diplomatique après l'idéal paritaire. C'est faire de ce dernier un dieu auquel on sacrifie la réalité humaine du travail au DFAE. Comme partout ailleurs, le critère essentiel de recrutement devrait consister en l'adéquation du candidat à la tâche qu'il va remplir.

Mais à vrai dire, plus qu'une idéologie égalitaire finalement très banale, c'est la «détermination» de M^{me} Calmy-Rey qui nous inquiète. Face aux aspects humains qui contredisent son idéal de symétrie hommes/femmes, face au mécontentement des personnes, elle adopte une attitude

plus dure. Elle réitère son intention de faire rentrer coûte que coûte la réalité indocile dans le moule de ses idéaux. A échelle très réduite ceci rappelle la détermination des bolcheviques à appliquer leurs méthodes collectivistes, cent fois invalidées par les faits, au prix de violences inouïes. Car l'idéaliste préfère sa théorie aux réalités humaines: plus celles-ci lui résistent, plus il durcit sa ligne; c'est ainsi que l'idéal égalitaire de M^{me} Calmy-Rey justifie toutes les inégalités de traitement.

Mais il y a de plus heureuses nouvelles en matière d'égalitarisme. Selon l'ATS, «le conseiller fédéral Christoph Blocher a licencié la déléguée à l'égalité de son département. Le poste de chargée de l'encouragement des langues et de la culture ainsi que de l'égalité des chances entre homme et femme a été supprimé.»²

Bravo, ceci dément un principe qui semble fort répandu dans les cercles du pouvoir, selon lequel le chef du département règne tandis que l'administration gouverne. M. Blocher prouve qu'il a la

trémpe d'un homme d'Etat capable de prendre des décisions politiquement incorrectes. Parions que les féministes l'attendent au contour en brandissant, tel un rouleau à pâte, l'accusation de «macho». Certes il fait passer nos finances, dont l'amélioration touche aussi les femmes helvètes, devant les idéaux féministes. Visiblement le conseiller fédéral UDC ne croit pas que l'Etat doive utiliser l'argent des contribuables pour se mêler de leur vie privée en promouvant une chimérique égalité entre hommes et femmes. Espérons que d'autres suivront cette initiative courageuse.

NICOLAS DE ARAUJO

¹ Bernard Wuthrich, «Le DFAE recrute 30 diplomates», *Le Temps*, mardi 16 mai 2006.

² «Blocher licencie: Déléguée à l'égalité.» Dépêche de l'ATS dans *24 heures*, lundi 22 mai 2006, p. 4.

Revue de presse

Coûteux perfectionnisme

(phr) Sous le titre «Requiem pour un arbre», M. Jean-Marie Vodoz écrit, dans *24 heures* du 11 mai:

Au bas de mon jardin, un bouleau, cet hiver, a trépassé...

L'homme que je voulais embaucher pour abattre le cadavre végétal se récrie. Vous allez vous prendre une colossale amende! Il faut demander la permission! Saperlipopette... Un simple citoyen n'est donc pas capable de constater la mort, ni de gérer son jardin comme il lui plaît. Il faut qu'un fonctionnaire du service des Parcs et promenades – au demeurant un passionné d'arbres – vérifie les faits. Et lui-même n'a pas le pouvoir d'aller plus loin. Il demande que j'adresse, par écrit, une supplique à la Municipalité de Lausanne: alors le «géant vert», comme on se plaît à dire, et ses collègues «se pencheront» sur un tronc revêtu de lierre. On s'étonne, ensuite, que le syndic travaille «70 heures par semaine». Combien de boulot rien que pour les bouleaux?

Même si M. Brélaz et ses six «nains» ne s'occupent pas personnellement du cas cité, on ne peut que conclure, avec M. Vodoz: [...] *L'Etat chargé du pouvoir suprême (que réduit la mondialisation) et du pouvoir de détail (qu'il exerce avec un acharnement maniaque) administre la cité comme une pouponnière.*

Touchant!

(phr) Thierry Henry (footballeur français du club londonien d'Arsenal, réd.) a laissé parler ses sentiments pour décider de rester fidèle à Arsenal, écrit *24 heures* du 20 mai sous la photo de la vedette. Le corps de l'article précise: *le club londonien aurait accepté d'augmenter son salaire à 110'000 livres (250'000 francs) par semaine pour le garder.*

Nous voilà rassurés.

Le DDPS rectifie

En page 4 du N° 1784 de La Nation, le paragraphe «Pas de quoi fouetter un chat» de votre Revue de presse a retenu notre attention. Vous y écrivez que M. Samuel Schmid «quitte les lieux sans avoir terminé son discours». Pour votre gouverne, sachez que M. Schmid a lu son discours jusqu'au dernier mot, malgré le chahut. Il faut également relever

Vive la grammaire!

(ej) *Le Jura Libre* du 18.05.2006 reproduit sous le titre «Plaidoyer en faveur de la grammaire» un extrait de l'allocution intitulée «Le français au service des sciences» prononcée le 11 mars dernier au Sénat à Paris par le mathématicien Laurent Lafforgue. Nous en citons ce passage:

[...] *Parmi les témoignages reçus de professeurs, aussi bien de mathématiques que de sciences de la nature et de langues étrangères, un bon nombre citent le défaut de maîtrise du français chez les élèves ou les étudiants comme la première cause des difficultés insurmontables qu'ils rencontrent [...]*

[...] *L'abandon de l'analyse grammaticale est un des principaux facteurs de l'effondrement de la capacité de raisonnement et du respect des règles de logique les plus élémentaires que les professeurs de mathématiques et de sciences constatent chez les élèves, aussi bien au lycée qu'à l'université et jusque dans les classes préparatoires aux grandes écoles. En effet, la grammaire est, dès l'école primaire, constitutive de l'apprentissage du raisonnement et de la logique, non pas d'ailleurs d'une logique purement mécanique mais d'une logique fine et subtile, dont la mise en œuvre est inséparable de la compréhension du sens des phrases. [...]*

Personnellement nous n'avons jamais éprouvé beaucoup d'attrait pour l'analyse grammaticale, bien au contraire. Nous n'en pensons pas moins que M. Lafforgue a raison. Sommes-nous naïfs en espérant qu'à la lecture de ce texte les concepteurs successifs du «nouveau français, français renouvelé, etc.» pourraient en prendre de la graine?

que M. Schmid n'a pas écourté le texte de son discours et n'a pas renoncé à certains passages, malgré «la pression» exercée par les chahuteurs.

DOMINIQUE BUGNON,
Chef de l'information du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports

En route pour la VI^e

(ej) Les affaires à relents de scandales qui secouent la France et ses dirigeants inspirent ces réflexions à M. Philippe Dumartheray («Il y a quelque chose de pourri en France», *24 heures* du 13.05.2006):

[...] *Il y a décidément quelque chose de pourri au sein de cette V^e République française.*

Car il ne s'agit pas uniquement de Chirac, Villepin et Sarkozy. Comme il ne s'agit pas non plus simplement d'une fin de règne difficile. Non, ce mai français est plus profond. Il s'inscrit dans les gènes d'une Constitution, peut-être nécessaire à l'époque de Charles De Gaulle, mais qui montre aujourd'hui ses limites. Avec un pouvoir exécutif hypertrophié, un parle-

ment à la botte et sans capacité de contrôle et un mode de scrutin peu représentatif. [...]

Un coup d'Etat des Bonaparte, oncle puis neveu, a mis fin à la I^{re} puis à la II^e République. La III^e a sombré dans les scandales et dans la défaite. Les soubresauts de l'affaire algérienne ont précipité le passage de la IV^e à la V^e, qui elle-même pourrait bien être proche de sa fin. Les recettes constitutionnelles proposées par M. Dumartheray nous paraissent des emplâtres sur une jambe de bois. Plus perspicace ce propos qu'aurait tenu un jour Lebrun, dernier président de la III^e République: «Depuis l'exécution de Louis XVI, la France est comme une femme qui a divorcé et qui se donne à des amants successifs dont aucun ne la satisfait vraiment».

Le Coin du Ronchon

Erreur au-delà de l'Oberalp, vérité en deçà Les Grisons, un exemple à suivre (à contresens)

Le dernier quotidien de la capitale nous offre parfois des articles réjouissants, surprenants de vigueur fédéraliste... du moins au premier abord. Dans l'édition du 9 mai, M. Thierry Meyer, rédacteur en chef adjoint, a choisi d'évoquer la manière dont le canton des Grisons défend son existence face à la Berne fédérale et à la Zurich économique, et en particulier face aux penseurs d'*Avenir Suisse* qui prônent une concentration des activités dans les zones urbaines. «L'étude du think tank libéral qui découpait la Suisse en sept régions de croissance [...] est encore perçue dans les Grisons comme l'expression ultime de l'arrogance.» En réponse, le canton entier se mobilise pour affirmer sa vitalité, soutient massivement le projet de gare souterraine «Porta Alpina», lance un nouveau journal dominical à Coire. Et M. Meyer d'admirer le «défi identitaire» de la part de ces vallées alpines qui «veulent montrer à la Suisse du centre qu'elles peuvent exister par elles-mêmes.

Notre brillant journaliste s'apprête à en tirer la conclusion qui s'impose: *Cette attitude offensive peut donner quelques idées ailleurs [...]. Pas besoin pour cela de s'inventer un projet d'infrastructure un peu fou. C'est la volonté politique qui doit pri-*

mer... – le lecteur retient ici son souffle, se délecte par avance de voir 24 heures plaider pour la renaissance vaudoise... et patatra: dépasser les barrières mentales qui empêchent, par exemple, de considérer effectivement l'arc lémanique comme un tout et de redéfinir ses relations avec son arrière-pays.

Ah, le «grand tout» lémanique rêvé par *Avenir Suisse*!

Donc, si l'on comprend bien, l'exemple des Grisons, qui revendiquent énergiquement leur existence face aux conceptions technocratiques d'une «boîte à penser», devrait donner aux Vaudois l'envie de se dissoudre avec autant d'enthousiasme dans ces mêmes conceptions technocratiques de cette même «boîte à penser».

Voilà voilà...

LE RONCHON

P. S. Dans le même ordre d'idées, on a vu les médias se féliciter du vote du Montenegro en faveur de son indépendance, le 21 mai dernier, et de celui des cantons suisses qui, le même jour, abdiquaient massivement leur souveraineté. Vérité au-delà de l'Adriatique, erreur en deçà?